

Rapport sur l'offre de l'assurance-chômage pour les jeunes adultes en insertion professionnelle

Le 2 juin 2020, le conseiller aux Etats Daniel Jositsch déposait le postulat 20.3480 et chargeait le Conseil fédéral d'examiner les possibilités de recourir davantage aux stages professionnels dans les offices régionaux de placement (ORP) dans le contexte du COVID-19, et d'établir un rapport à ce sujet.

Le cabinet BSS Volkswirtschaftliche Beratung, mandaté par le Conseil fédéral, a publié un rapport sur la situation non seulement dans le contexte de la crise du COVID-19, mais aussi de manière plus générale sur l'intégralité des aides apportées par l'assurance-chômage accessibles aux jeunes adultes à la recherche de leur premier emploi au terme d'une formation post-obligatoire (transition II). On appelle « transition II » le passage de la formation professionnelle (lors de l'obtention d'un diplôme du degré secondaire II) à un emploi.

C'est précisément à ce point de jonction qu'il est important d'acquérir une première expérience professionnelle. Ce sont principalement des prestations de conseil et des MMT (mesures du marché du travail) qui sont proposées par l'assurance-chômage pour soutenir les jeunes adultes en transition II afin qu'ils puissent accéder à cette première expérience professionnelle.

En substance, le rapport parvient à la conclusion que l'offre en matière d'aides à l'insertion professionnelle est suffisante et qu'il n'y a quasiment aucun potentiel d'optimisation de l'offre actuelle, même lors de période de crise comme le COVID-19. Toutefois, le rapport propose quelques recommandations pour améliorer le soutien aux jeunes adultes, comme rendre le recours aux stages professionnels plus attrayant, intensifier la collaboration entre les organisations concernées ou supprimer le délai d'attente spécial avant de pouvoir suivre des MMT.

> D'autres éclairages sur notre rubrique [Social >> Assurances sociales >> Assurance-chômage](#)